

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS346

présenté par

Mme Guittet, M. Buisine, M. Blazy, M. Mesquida, M. Ménard, Mme Chabanne, M. Potier,
M. Philippe Baumel, M. Marsac, Mme Alaux, Mme Récalde, M. Goasdoué, M. Daniel et
Mme Zanetti

ARTICLE 8

Après le mot :

« détenues »

supprimer la fin de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cette dernière partie de la phrase, qui, sans apporter un véritable contenu, pourra être considérée pour motiver une application beaucoup plus restrictive de la loi.